



# Règlement de la Tombola Solidaire

*Organisée par Bibliothèques Sans Frontières*

## **Article 1. Propos liminaires**

Bibliothèques Sans Frontières, association loi 1901, dont le siège se situe au 60 rue Mazarine, 75006 Paris, s'est donnée pour mission d'apporter la connaissance à tous ceux qui en sont privés.

Dans ce but, et en partenariat avec la plateforme HelloAsso, l'association organise une grande opération nationale de collecte sur l'ensemble du territoire français, sous l'intitulé de Tombola Solidaire en ligne du 1er octobre 2018 au 31 octobre 2018 inclus. Cette opération est ouverte à toutes personnes âgées de dix-huit ans révolus au 30 septembre 2018 et résidant sur le territoire français.

## **Article 2. Objet**

L'objectif de la Tombola Solidaire est de permettre Bibliothèques Sans Frontières de collecter les fonds nécessaires à son bon fonctionnement (besoins logistiques, administratifs, immobiliers, etc.) d'une part, et d'animer cette opération à l'aide d'un jeu sans obligation de don l'accompagnant d'autre part.

## **Article 3. Modalités de la Tombola Solidaire**

La participation à la Tombola Solidaire est possible sur le site internet [www.helloasso.com/associations/bibliotheques-sans-frontieres/evenements/jeu-solidaire-bsf](http://www.helloasso.com/associations/bibliotheques-sans-frontieres/evenements/jeu-solidaire-bsf) du 1er octobre 2018 à 00h01 au 31 octobre 2018 23h59.

## **Article 4. Participation à la Tombola Solidaire**

Pour participer, il suffit au public de s'inscrire sur la plateforme [www.helloasso.com/associations/bibliotheques-sans-frontieres/evenements/jeu-solidaire-bsf](http://www.helloasso.com/associations/bibliotheques-sans-frontieres/evenements/jeu-solidaire-bsf) et de remplir le formulaire de demande de renseignements permettant sans contestation l'identification du participant (nom, prénom, adresse complète, code postal et ville).

Les gagnants de la Tombola Solidaire seront désignés par tirage au sort, dans les conditions décrites à l'article 7 du présent règlement, parmi les participants ayant ainsi opéré.

## **Article 6. Lots**

La Tombola Solidaire est doté des lots suivants destinés aux gagnants du tirage national :

- **Un voyage d'une semaine pour deux personnes en Sicile** \*Lot offert par la Fondation Club Med\* Billets d'avion compris. Hébergement dans l'un des deux Club Med de Sicile. Voyage à réaliser avant le 31 décembre 2019.
- **10 kits Bibliothèques Sans Frontières** comprenant : un tote-bag, un vinyle composé de chansons écrites et interprétées par des adolescents syriens réfugiés à Amman en Jordanie et le premier livre écrit par Bibliothèques Sans Frontières, *Questions de laïcité*.

Tous les lots, feront l'objet d'un tirage au sort à Montreuil, le vendredi 2 novembre 2018.

#### **Article 7. Tirage**

Le tirage au sort aura lieu le vendredi 2 novembre 2018 à Montreuil en présence de plusieurs témoins indépendants de Bibliothèques Sans Frontières.

#### **Article 8. Annonce des Gagnants de la Tombola Solidaire**

La liste des gagnants désignés par les tirages au sort seront publiées sur notre site internet [www.bibliosansfrontieres.org](http://www.bibliosansfrontieres.org). Les gagnants des lots seront contactés par mail le jour du tirage.

Tout gagnant, pour retirer son lot, devra produire une pièce d'identité indiquant les mêmes renseignements d'état civil que ceux portés sur le formulaire de demande de renseignements.

#### **Article 9. Valeurs des lots**

Les lots ne pourront pas être échangés sous quelque forme que ce soit, y compris par leur valeur en espèces.

#### **Article 10. Données personnelles**

Les gagnants autorisent l'organisation à utiliser leurs noms, prénoms, ville de résidence lors de toute opération publique promotionnelle liée à ce tirage et à la Tombola Solidaire, sans que cette utilisation puisse ouvrir à d'autres droits que le prix à gagner.

#### **Article 11. Traitement des données**

Les renseignements fournis par la participation (nom, prénom, adresse) peuvent figurer sur un fichier informatique. Il est possible de demander à ne pas y être inscrit, d'en être retiré ou d'y avoir accès à tout moment, ceci conformément à la loi «Informatique et Libertés» et au Règlement général sur la protection des données.

#### **Article 12. Modification, prolongation et annulation**

L'association Bibliothèques Sans Frontières se réserve le droit de prolonger, d'écourter, de modifier, d'annuler tout ou partie de la Tombola Solidaire à tout moment, si des circonstances indépendantes de sa volonté ou un cas de force majeure l'exigent.

Il se réserve le droit de trancher souverainement toute difficulté d'interprétation ou d'application du présent règlement.

### **Article 13. Accès au Règlement**

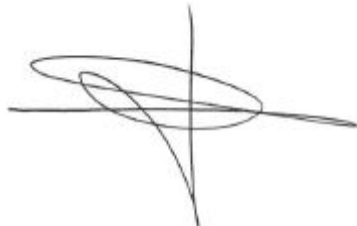
Le règlement peut être obtenu sur simple demande écrite à l'adresse du siège de Bibliothèques Sans Frontières dès le début de la campagne et dans les deux mois suivant le tirage au sort soit au plus tard le 31 décembre 2018. Il est également disponible sur le site web national de Bibliothèques Sans Frontières: [www.bibliosansfrontieres.org](http://www.bibliosansfrontieres.org)

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite relative aux modalités de la Tombola Solidaire, à l'interprétation du règlement, aux tirages au sort ayant désigné les gagnants.

### **Article 14. Modalités finales**

Le simple fait de participer à la Tombola Solidaire implique l'application pure et simple du présent règlement. Les parties prenantes à cette Tombola Solidaire reconnaissent la compétence des juridictions de Paris (France) pour la résolution de tout litige résultant du présent Règlement ou s'y rapportant.

Fait à Montreuil, le 28 septembre 2018

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical line extending downwards from the center.